

## > Les bonnes propriétés du moteur de recherche

Pour un bon usage de la liste des libellés de profession, il est recommandé que le moteur de recherche utilisé suive les règles suivantes.

> Le moteur recherche dans la liste des libellés la présence de la chaîne de caractères qui a été saisie ; les résultats sont renvoyés selon les règles suivantes :

- Les résultats sont affichés dès que trois caractères ont été saisis ;
- Seuls sont affichés les libellés de la liste contenant un mot qui commence par la chaîne de caractères saisie ;

*Par exemple, si l'enquêté saisit « masseur », il ne verra s'afficher que les libellés contenant des mots commençant par « masseur » ; ainsi, par exemple, « ramasseur » ne sera pas proposé.*

- D'abord sont affichés les libellés qui commencent par la chaîne de caractère saisie, ensuite les autres résultats par ordre alphabétique ;

*Par exemple, en cas de saisie de « pat », « pâtissier » apparaîtra avant « conservateur du patrimoine »).*

> Le moteur de recherche présente les caractéristiques suivantes :

- Il n'est sensible ni à la casse, ni aux accents ou caractères spéciaux ;
- Il ignore les mots non signifiants (voir liste fournie) ;
- Il est capable de gérer plusieurs chaînes de caractères au sein d'un même libellé.

*Par exemple, si l'on saisit « inge so... », le moteur de recherche retourne bien le libellé « ingénieur du son », présent dans la liste.*

> En termes d'ergonomie... :

- Les caractères saisis sont affichés en gras dans les propositions renvoyées ;
- Le nombre total de résultats trouvé dans la liste est indiqué ;
- Le bouton « Je n'ai pas trouvé dans la liste », permettant une sortie de la liste, s'affiche dès que trois caractères ont été saisis ;
- Lorsqu'il y a plus de trente résultats, le message suivant s'affiche « Pour avoir moins de résultats, précisez votre saisie » ;
- Si le moteur n'a trouvé aucun résultat dans la liste, le message suivant s'affiche : « Votre recherche n'a pas abouti ; reformulez ou cliquez sur « Je n'ai pas trouvé dans la liste ». » ;
- Si l'enquêté sélectionne un libellé, il apparaît dans le bloc de saisie, et l'enquêté peut alors passer à la question suivante ;
- Si l'enquêté tente de passer à la question suivante avant d'avoir saisi au moins trois caractères, le message d'alerte (non bloquant) suivant s'affiche « Merci d'indiquer votre profession ».